



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue au Service d'intervention d'urgence civil du Québec, située au 1425, rue Des-Trois-Maisons, Drummondville, due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **13 avril 2022 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Stéphanie Lacoste	préfète
Sylvie Laval	maire de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Éric Leroux	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Simon Lauzière	maire suppléant de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	maire de Saint-Lucien
Line Fréchette	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Yves Grondin	représentant de Drummondville

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, préfète.

Sont également présents :

Christine Labelle, directrice générale

M^e Michel Royer, directeur général adjoint et greffier



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil, puis procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC13079/04/22

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Éric Leroux
Appuyé par Ian Lacharité
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Retrait du point :

- 3) Adoption du procès-verbal du conseil du 9 mars 2022
- 7.3) Contribution financière – Projet d'espace régional d'accélération et de croissance du Centre-du-Québec (ERAC) pour l'année 2022-2023 / Adoption
- 9.2) Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)
- 11.1) Gestion des boues de fosses septiques / Autorisation de procéder à l'appel d'offres en commun

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 1^{er} mars 2022

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

- 6.1) Comptes à payer / Dépôt
- 6.2) Rapport financier 2021 de la MRC de Drummond / Présentation par M. Coderre et adoption
- 6.4) Reddition de compte pour le transport collectif (scolaire) pour 2020 et 2021 / Dépôt

7. Administration

- 7.1) Reddition de compte du FRR volet 3 – Entente « Signature » / Adoption
- 7.2) Rapports des comités du Parc régional de la Forêt Drummond / Dépôt
- 7.4) Stratégie de mise à niveau de l'équipement informatique – Aide financière octroyée aux MRC / Adoption
- 7.5) Procès-verbal du 9 février 2022 / Modification de la résolution *MRC13051/02/22*

8. Évaluation

- 8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

9. Aménagement

- 9.1) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme
 - 9.1.1) Drummondville
 - 9.1.1.1) Règlement n°RV22-5403-1



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Autoriser la classe d'usages H-5 d'un maximum de 12 logements de structure isolée dans la zone d'habitation H-797-1 pour les terrains de plus de 2 800 mètres carrés et dans la zone d'habitation H-798-4 pour les terrains de plus de 1 900 mètres carrés, modifier l'article 1361.5 afin d'autoriser les balcons donnant vers l'autoroute, autoriser 2 remises sur un même terrain, d'en augmenter leur superficie maximale ainsi que d'autoriser un maximum de 2 cases de stationnement en cours avant.

9.1.1.2) Règlement n°RV22-5399

Ajuster les distances minimales du tracé des voies de circulation en fonction des cours d'eau et ajuster les normes de lotissement pour les lots situés à moins de 100 mètres de la ligne des hautes eaux.

9.1.1.3) PPCMOI 120, de l'Émissaire

Autoriser la classe d'usages C-7 et l'usage « 27 Industrie d'éléments de charpente de bois » faisant partie de la classe d'usages I-3 au 120 de la rue de l'Émissaire et de réduire le nombre minimal d'arbres à planter et le nombre de cases de stationnement.

9.3) Inspection régionale en foresterie / Autorisation de signature de permis relatif au contrôle du déboisement

10. Gestion des cours d'eau

10.1) Rapport du conseil d'administration de l'OBV Copernic / Dépôt

11. Matières résiduelles

Aucun point

12. Sécurité publique

Aucun point

13. Développement économique, social et culturel

13.1) Rapport du comité culturel / Dépôt

13.2) Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II / Adoption

13.3) Demande de contribution de la MRC au projet Passeports rabais touristique 2022 / adoption

14. Ressources humaines

14.3) Modification de la politique sur le harcèlement psychologique et sexuel et formation / Adoption

15. Correspondances

15.1) Demandes d'appui

15.1.1) Appui à la Fédération québécoise des municipalités relativement à la condamnation de l'invasion illégitime de l'Ukraine par la Russie / Adoption

15.2) Informations générales

16. Divers

17. Période de questions



18. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 1^{er} MARS 2022

La préfète dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 1^{er} mars 2022, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de avril 2022 est déposée pour information.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2022. Il n'y a pas de question.

Avril 2022

Factures incompressibles acquittées	1 571 653,57 \$
Factures approuvées	57 776,16 \$
Rémunérations	12 048,14 \$
Allocations de dépenses	6 024,07\$

6.2) RAPPORT FINANCIER 2021 DE LA MRC DE DRUMMOND / PRÉSENTATION
PAR M. CODERRE ET ADOPTION

MRC13080/04/22

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a déposé et présenté, à la séance du conseil du 13 avril 2022, le rapport financier de la MRC de Drummond pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a répondu aux questions des membres;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Robert Julien

Appuyé par Stéphane Dionne

ET RÉSOLU

DE RECEVOIR le rapport financier de 2021.

D'ACCEPTER le contenu tel qu'audité par la firme FBL et tel que l'exige le Code municipal du Québec (article 176.1).

ADOPTÉE



6.4) REDDITION DE COMPTE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF (SCOLAIRE)
POUR 2020 ET 2021 / DÉPÔT

Les redditions de comptes pour les années 2020 et 2021 relativement au transport collectif scolaire sont déposées. Il n'y a pas de question.

7. ADMINISTRATION

7.1) REDDITION DE COMPTE DU FRR VOLET 3 – ENTENTE « SIGNATURE » /
ADOPTION

MRC13081/04/22

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonçant la possibilité de mettre en œuvre le Volet 3 - Projets « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a manifesté son intérêt au MAMH à réaliser le projet parc régional de la Forêt Drummond, dans le cadre du Volet 3 - Projets « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a résolu, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2020, de déposer le formulaire d'avis d'intérêt à réaliser un projet « Signature innovation » parc régional de la Forêt Drummond;

CONSIDÉRANT la signature, par la MRC, du protocole d'entente, dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature innovation », le 26 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan directeur du parc régional de la Forêt Drummond, à la séance du conseil du 10 février 2021;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente par la direction générale de la MRC du projet « Signature innovation » de la municipalité régionale de comté de Drummond, le 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion de l'Entente qui définit les règles de fonctionnement a été adopté à la séance du conseil du 11 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.14 de l'Entente, la MRC doit produire un rapport (reddition) d'utilisation annuel des sommes conformément aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur de l'Entente doit approuver annuellement le la reddition d'utilisation des sommes et que ladite reddition a été approuvé le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.14 de l'Entente, la MRC doit adopter et déposer sur son site Web la reddition d'utilisation annuel des sommes conformément aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional du parc de la Forêt Drummond ainsi que le ministère (MAMH) en recommande l'adoption;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER la reddition de compte annuel d'utilisation des sommes de l'Entente « Signature » conformément aux exigences de l'annexe B, article 4.14.

DE DÉPOSER sur le site Web de la MRC de Drummond la reddition d'utilisation des sommes de l'Entente « Signature » conformément aux exigences de l'annexe B, article 4.14.

ADOPTÉE

7.2) RAPPORTS DES COMITÉS DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND
/ DÉPÔT

Les rapports des rencontres du comité du Parc régional de la Forêt Drummond, ayant eu lieu les 22 mars et 4 avril, sont déposés.

7.4) STRATÉGIE DE MISE À NIVEAU DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE – AIDE
FINANCIÈRE OCTROYÉE AUX MRC / ADOPTION

MRC13082/04/22

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que cette aide permet la mise à niveau de l'équipement informatique;

CONSIDÉRANT la présentation de la stratégie de mise à niveau de l'équipement informatique aux membres du CAP le 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Ian Lacharité
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la stratégie de mise à niveau de l'équipement informatique et d'autoriser la directrice générale à procéder aux démarches subséquentes auprès d'InfoPlus, dont un appel de prix.

ADOPTÉE

7.5) PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2022 / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
MRC13051/02/22

Conformément à l'article 53 sur la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la directrice générale dépose un procès-verbal de correction. Il n'y a pas de question.

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} avril 2022 est déposé. Il n'y a pas de question.



9. AMÉNAGEMENT

9.1) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1.1) DRUMMONDVILLE

9.1.1.1) Règlement n° RV22-5403-1

MRC13083/04/22

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV22-5403-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but :

- D'autoriser la classe d'usages H-5 d'un maximum de 12 logements de structure isolée dans la zone d'habitation H-797-1 pour les terrains de plus de 2 800 mètres carrés et dans la zone d'habitation H-798-4 pour les terrains de plus de 1 900 mètres carrés;
- De modifier l'article 1361.5 afin d'autoriser les balcons donnant vers l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier, d'autoriser 2 remises sur un même terrain, d'en augmenter leur superficie maximale ainsi que d'autoriser un maximum de 2 cases de stationnement en cours avant selon certaines conditions d'aménagement de terrain.

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Guy Lavoie

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV22-5403-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV22-5403-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.1.2) Règlement n° RV22-5399

MRC13084/04/22

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV22-5399 modifiant son règlement de lotissement n° 4301;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'ajuster les distances minimales du tracé des voies de circulation en fonction des cours d'eau et ajuster les normes de lotissement pour les lots situés à moins de 100 m de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV22-5399 modifiant le règlement de lotissement de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV22-5399 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.1.3) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) 120, rue de l'Émissaire

MRC13085/04/22

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution n° 0311/03/22 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 120, rue de l'Émissaire;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a pour but d'autoriser autoriser la classe d'usages C-7 et l'usage « 27 Industrie d'éléments de charpente de bois » faisant partie de la classe d'usages I-3 à l'intérieur de la zone industrielle I-402 et plus particulièrement au 120 de la rue de l'Émissaire et de réduire nombre minimal d'arbres à planter le nombre de cases de stationnement;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la résolution n° 0311/03/22 adoptant un PPCMOI pour le 120, rue de l'Émissaire, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution n° 0311/03/22 (120, rue de l'Émissaire) à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.3) INSPECTION RÉGIONALE EN FORESTERIE / AUTORISATION DE SIGNATURE DE PERMIS RELATIF AU CONTRÔLE DE DÉBOISEMENT

MRC13086/04/22

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur régional en foresterie (retraite);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un employé pour appliquer le règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885);

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jean-Sébastien Brouillard fonctionnaire désigné pour l'application du règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885).

D'AUTORISER monsieur Jean-Sébastien Brouillard à signer pour et au nom de la MRC de Drummond les demandes de permis en lien avec le règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885).

D'AUTORISER monsieur Jean-Sébastien Brouillard à délivrer et signer les constats d'infraction pour toute infraction au règlement MRC-885.

ADOPTÉE

10. GESTION DES COURS D'EAU

10.1) RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBV COPERNIC / DÉPÔT

Le rapport de la rencontre du conseil d'administration de l'OBV Copernic est déposé. Il n'y a pas de question.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTURE

13.1) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL / DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du comité culturel. Il n'y a pas de question.

13.2) PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET II / ADOPTION

MRC13087/04/22

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services de transport collectif régional (scolaire) sur son territoire depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté un plan de développement du transport collectif le 22 juin 2016, lequel a été transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 (Volet II – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution, du MTQ, correspondra à 66% des dépenses admissibles basées sur les prévisions 2020, et pourra atteindre :



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer de 4 999 déplacements et moins;
ou 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;
ou 150 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;
ou 225 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 20 000 et 29 999 déplacements;
ou une possibilité de 250 000 \$ à 375 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 30 000 à plus de 80 000 déplacements.

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des déficits;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, 1 770 déplacements ont été effectués par ce service et qu'en 2021, aucun déplacement n'a été effectué par ce service en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport collectif, la MRC de Drummond va réinvestir le surplus au 31 décembre de chaque année dans ce même service;

CONSIDÉRANT QUE la participation des usagers a été de 4 379 \$ en 2020 et que ces données proviennent des états financiers 2020 tels qu'adoptés par la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE pour 2022, la MRC prévoit un budget équilibré avec des dépenses de 23 000 \$ et 4 500 déplacements;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'exploitation 2020 et 2021 de la MRC de Drummond tel que déposé et d'autoriser la signature des documents par la direction générale.

DE DEMANDER au MTQ de lui octroyer une contribution financière de 13 000 \$ sur la base des modalités 2021, conditionnelle à la reprise des services par la santé publique.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au MTQ.

ADOPTÉE

13.3) DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA MRC AU PROJET PASSEPORTS RABAIS
TOURISTIQUE 2022 / ADOPTION

MRC13088/04/22

CONSIDÉRANT le projet de la Société de développement économique de Drummondville (SDED) de créer des passeports touristiques promotionnels afin d'attirer et de faire consommer les visiteurs sur place;

CONSIDÉRANT les multiples retombées et impacts positifs du projet pour les entreprises et les communautés dans la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la demande de co-financement reçue de la SDED;

CONSIDÉRANT la présentation de Yanick Gamelin, directeur de Tourisme & grands événements à la SDED aux membres du CAP du 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement de la somme de 15 000 \$ à la Société de développement économique de Drummondville (SDED) relativement à la demande de co-financement pour le projet *Passeports rabais 2022* à prendre dans les prévisions budgétaires 2022, dans le budget enveloppe réservée au PDZA.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Société de développement économique de Drummondville (SDED).

ADOPTÉE

14. RESSOURCES HUMAINES

14.1) MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL ET FORMATION / ADOPTION

MRC13089/04/22

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux orientations de la MRC de Drummond, il y avait lieu de procéder à une mise à jour de la politique sur le harcèlement psychologique et sexuel;

CONSIDÉRANT QUE qu'une révision de la politique a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

D'AJOUTER un Code de civilité à la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel*.

DE PROCÉDER à l'adoption de la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel*, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et qu'un exemplaire soit distribué à chaque employé de la MRC de Drummond.

D'AUTORISER la direction générale, les employés et les élus de la MRC à accéder à de la formation concernant le harcèlement psychologique et sexuel.

ADOPTÉE

15. CORRESPONDANCES

15.1) DEMANDE D'APPUI

15.1.1) Appui à la fédération québécoise des municipalités relativement à la condamnation de l'invasion illégitime de l'Ukraine par la Russie / Adoption

MRC13090/04/22

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus.es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus.es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus.es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE CONDAMNER avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

DE JOINDRE sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

D'INVITER les citoyens de la MRC de Drummond à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

DE DÉCLARER son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

D'ENVOYER copie de cette résolution au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

15.2) INFORMATIONS GÉNÉRALES

14 février 2022 Ville de Drummondville / Correspondance relativement à la construction d'un bâtiment d'accueil du parc régional de la Forêt Drummond.

23 février 2022 Municipalité régionale de comté de La Matanie / Résolutions relativement à des demandes au gouvernement du Québec



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

concernant le soutien financier et mise en place de modalités pour faciliter le recrutement et la formation des pompiers à temps partiel ainsi que pour le soutien financier pour le maintien des services de sécurité incendie.

- 25 février 2022 Ministère de l'Enseignement supérieur / Correspondance relativement à la recherche d'une personne au poste de représentant de groupes socioéconomiques pour le Cégep de Drummondville.
- 28 février 2022 Société de comptables professionnels agréés (FBL) / Correspondance relativement à la planification de l'audit des états financiers de la MRC de Drummond pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.
- 1^{er} mars 2022 Ministère de la Sécurité publique du Québec / Correspondance relativement au volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
- 3 mars 2022 Ville de Terrebonne / Résolution relativement à l'appui de la demande de la MRC de Coaticook à Santé Canada en vue de réduire le nombre de plants de cannabis pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles.
- 3 mars 2022 MRC des Maskoutains / Résolution relativement au règlement numéro 21-590 de remplacement du règlement numéro 21-580 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains et avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-590.
- 4 mars 2022 Fédération municipale des municipalités / Invitation à adopter une résolution d'urgence qui condamne l'invasion illégitime de l'Ukraine par la Russie.
- 7 mars 2022 Ministère de la Culture et des Communications / Correspondance relativement à la décision rendue de délivrer le permis ou le certificat d'autorisation en lien avec l'intention de démolition du 2042, boulevard Lemire Ouest à Saint-Majorique-de-Grantham.
- 8 mars 2022 Université du Québec à Trois-Rivières / Correspondance relativement à la consultation en vue de la nomination de membres à titre de représentant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail au conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- 8 mars 2022 Ministère de la Sécurité publique du Québec / Correspondance au sujet d'un rappel sur la transmission des déclarations des incendies (DSI-2003) au ministère de la Sécurité publique.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 22 mars 2022 MRC de Rivière-du-Loup / Résolution relativement à l'appui des résolutions demandant au gouvernement du Québec le soutien financier et la mise en place de modalités pour faciliter le recrutement et la formation des pompiers à temps partiel et le soutien financier pour le maintien des services de sécurité incendie.
- 22 mars 2022 MRC de Rivière-du-Loup / Résolution relativement au projet de loi 103 demandant le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local.
- 22 mars 2022 Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults / Résolution relativement à l'appui à la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham pour une demande à la MRC de Drummond pour ouvrir les négociations des îlots déstructurés à l'article 59.
- 22 mars 2022 Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) / Proposition de partenariat pour la 24^e édition du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec.
- 24 mars 2022 Le secrétariat à la condition féminine (SCF) / Lancement de l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2023.
- 24 mars 2022 MRC de Rouville / Résolution relativement aux revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le MTQ.
- 29 mars 2022 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Correspondance accusant réception la lettre d'adoption du règlement MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.
- 31 mars 2022 Citoyens de la municipalité de Saint-Lucien / Pétition signée par certains résidents du 9^e rang de Kingsey à Saint-Lucien relativement à une demande de réparation durable et adéquate de la route.

16. DIVERS

Aucun point

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La préfète, Madame Stéphanie Lacoste, donne suite à une question transmise par courriel.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC13091/04/22

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H17.

Stéphanie Lacoste
Préfète

Christine Labelle
Directrice générale